PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE
Liberté
Égalité
Fraternité

DOCUMENT UNIQUE

VALANT CANDIDATURE
ET ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE

- TRAVAUX -

en application des articles r. 2123-1 à r,2123-8 du code de la commande publique.

REFECTION DES BLOCS SANITAIRES OUEST DE LA CITE ADMINISTRATIVE A LAVAL - 53000

Pouvoir Adjudicateur : l'État

Représentant du Pouvoir Adjudicateur : Madame la Préfète de la Mayenne
46 rue Mazagran
53 015 Laval Cedex
Téléphone : 02 43 01 51 60

Comptable assignataire : Direction Régionale des Finances Publiques
de la région Pays de la Loire
4 quai de Versailles-BP 93503
44 035 Nantes Cedex 1

CODE CPV PRINCIPAL	*45453100*
N° DE TIERS FOURNISSEUR	
N° D'ENGAGEMENT JURIDIQUE	

Le document unique et son(ses) annexe(s) sont consultables sur « PLACE » (plate-forme des achats de l'état) ; aucune transmission par tout autre moyen ne sera effectuée par le pouvoir adjudicateur.

Ce présent document unique est le dossier de consultation : valant contrat et engagement.

il est composé des points suivants :

PRÉAMBULE A. OBJET DU MARCHÉ B. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR C. MODALITES DE LA CONSULTATION D. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE E. CLAUSES ADMINISTRATIVES	F. ANNEXES TECHNIQUE G. ATTESTATATION SUR L'HONNEUR I. SIGNATURE DU MARCHE PAR L'ENTREPRISE J. DÉCISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR K. NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE

. PRÉAMBULE

DUME

Le dispositif « marché public simplifié » (MPS) est remplacé par le « document unique de marché européen » (DUME).
Le DUME est une déclaration sur l'honneur qui permet aux entreprises d'attester de leur compétence, de leur situation financière ainsi que de leurs capacités lorsqu'elles répondent à un marché public au sein d'un état de l'Union européenne. Il est utilisé comme preuve préliminaire dans les procédures de passation de marchés publics.
Le DUME a pour vocation de simplifier les processus de fourniture de documents et certificats attestant de l'éligibilité d'une entreprise à un marché public (critères d'exclusion et de sélection). Il se substitue aux DC1, DC2.
Aucune attestation n'est demandée au moment de la remise du DUME.
Le DUME est accessible au moment de la réponse sur PLACE, sur le site CHORUS à la rubrique « Accéder au Service DUME » ou directement
L'utilisation du formulaire « DUME » est fortement préconisée, mais le candidat peut répondre par tout autre moyen.
L'entreprise peut répondre à une consultation par un DUME même si l'acheteur n'a pas lui-même créé de DUME

*Le candidat peut choisir de signer son offre (présent document unique) dès le dépôt de sa candidature. Dans ce cas, il aura recours à un certificat de signature électronique de type RGS**, conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique et signera uniquement le document unique*

ATTENTION, seuls font foi les documents originaux du DCE détenus par l'administration.

Quel que soit le nombre de lots, l'information ne doit être fournie qu'une seule fois.

A. OBJET DU MARCHÉ

A.1 Objet du marché

Le présent marché a pour objet des travaux nécessaires à la réfection des sanitaires de la colonne ouest de la cité administrative de Laval (53) située 90, rue Mac Donald.

Présentation générale des lieux :

Construit en 1972 dans le quartier St Nicolas, au Sud-Est de la ville de Laval, le bâtiment de la cité administrative héberge sur 5 niveaux ½ les services de l'État. Des travaux de rénovation énergétique et la réfection des blocs sanitaires des colonnes centrale et Est de la cité administrative de Laval ont été réalisés.

La description des travaux demandés est précisée dans les CCTP joint à la présente consultation

La réalisation de ces travaux se fera en site occupé

A.2 Allotissement

En application de l'article L2113-10 de la commande publique, les prestations de la consultation seront exécutées en 3 lots. Chaque lot, traité en lot séparé, est un marché de travaux.

Les travaux sont répartis en 3 lots caractérisés par leur CCTP :

N° du lot	Intitulé des lots
LOT 01	Désamiantage
LOT 02	Installation de chantier - Démolitions
LOT 03	Menuiserie - Agencements
LOT 04	Chape – Peinture – Sols souples
LOT 05	Électricité
LOT 06	Chauffage – Ventilation – Plomberie

Les prestations, détaillées dans les cahiers des clauses techniques particulières seront exécutées en site occupé.
Possibilité de présenter une offre pour un lot, plusieurs lots ou pour l'ensemble des lots.
Le présent document valant acte d'engagement est renseigné pour chacun des lots.

A.3 Visite des lieux

La visite des lieux est obligatoire avant la remise des offres.

Afin de répondre au mieux à la prestation, les candidats prendront contact avec le régisseur de la cité administrative M. Philippe LECORRE (06 86 72 46 12) ou M. Antonin OLIVRIE, gestionnaire immobilier préfecture (06 76 34 81 41) afin de fixer un rendez-vous pour effectuer la visite obligatoire de site préalable à toute remise d'offre.

L'attestation de visite délivrée lors de la visite devra être impérativement remise avec l'offre dûment visée par un représentant du maître d'œuvre.

B. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

- **Mme La Préfète, Préfecture de la Mayenne**
- Nom, prénom, qualité du signataire du marché
 M Ronan LÉAUSTIC, secrétaire général de la préfecture de la Mayenne.
 Préfecture de la Mayenne, 46 rue Mazagran, 53015 Laval cedex
 02 43 01 50 00

- Contact maître d'ouvrage:
 M. Michel Guerin
 SGCD – chargé d'études au pôle logistique et immobilier
 préfecture – 46 rue Mazagran - 53015 Laval cedex
 02 43 01 51 62
 sgc-pli@mayenne.gouv.fr

- Contact du maître d'œuvre pour obtenir des informations techniques sur l'étude :
 Maître d'œuvre
 SARL Anthony MORIN Architecte DPLG
 14 rue du Vieux Chemin 53260 PARNE sur ROC
 Tel : 02 43 90 68 13

- **CTC , contrôle technique construction**
 La mission CTC a été attribuée à SOCOTEC

- **Mission CSPS , (coordination sécurité protection de la santé).**
 La mission CSPS a été attribuée à SOCOTEC

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
 DRFP Pays de la loire
 4 quai de Versailles – BP 93503
 44 035 Nantes cedex 1
 02 40 20 76 60

- Service et adresse pour l'envoi des factures : dépôt **OBLIGATOIRE** des factures sur le portail accessible par internet à l'URL : https://chorus-pro.gouv.fr

C. MODALITES DE LA CONSULTATION

N.B. : les informations contenues dans ce paragraphe sont non contractuelles et informent les candidats sur les conditions de la mise en concurrence.

NB : le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au document unique (au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres). La date de remise des offres pourra alors être prorogée.

C.1 Procédure de la consultation

Ce marché est passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article L. 2123-1 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et R. 2123-1 à 3 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018

☒ Les variantes ne sont pas autorisées

Le présent marché sera conclu soit avec un titulaire unique, soit avec un groupement d'entreprises. Conformément aux dispositions de l'article L. 2141-1 de l'ordonnance précitée, si les entreprises souhaitent se présenter groupées, elles pourront choisir la forme du groupement conjoint ou solidaire. En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire des membres du groupement pour la totalité du marché.

Le présent marché est un marché forfaitaire à prix global.

C.2 Documents à fournir par le candidat

La signature des documents N'EST PAS obligatoire au dépôt de l'offre

- **Le présent document daté avec son annexe financière**
- L'attestation de visite est à fournir obligatoirement lors du dépôt de l'offre.
- La capacité professionnelle et financière de l'entreprise, et les références aux travaux similaires réalisés.
- Un mémoire technique présentant notamment :
 - le nombre de personnes mobilisées pour la prestation et les qualifications techniques de l'équipe dédiée
 - l'organisation de l'équipe dédiée à la prestation
 - la présentation de la méthodologie retenue, des mesures d'organisation et de la bonne appréhension des attentes du pouvoir adjudicateur
 - les moyens techniques mis en œuvres ou caractéristiques des fournitures demandées…

C.3 Réception des plis

Les pièces constitutives sont à transmettre **exclusivement sous la référence « Cite_Adm_2027_Sanitaires_Colonne_Ouest» par voie dématérialisée sur la plate-forme des achats de l'état (PLACE) :**

http://www.marches-publics.gouv.fr

Les plis, enregistrés dans l'ordre d'arrivée, doivent parvenir avant la date et heure limite de réception des offres fixée au :

Lundi 30 novembre 2026 à 12h00

Les candidats sont seuls responsables du respect de la date de dépôt. Les offres qui parviendraient après la date et heure limite ne seront pas acceptées.

C.4 Critères de sélection

Sont éliminées de la présente consultation sans être étudiées, les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, étant précisé qu'est :

- *inappropriée,* une offre qui apporte une réponse sans rapport avec le besoin du pouvoir adjudicateur et qui peut en conséquence être assimilée à une absence d'offre ;
- *irrégulière*, une offre qui est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation ;
- *inacceptable*, une offre dont les conditions d'exécution méconnaissent la législation en vigueur ou lorsque les crédits alloués au marché ne permettent pas au pouvoir adjudicateur de la financer.

Les offres des candidats admis à l'analyse de leur proposition seront notées et classées par ordre décroissant sur la base des critères pondérés ci-dessous.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION	PONDÉRATION
Le prix des prestations	40 %
La valeur technique des prestations : - cohérence des moyens humains - cohérence technique (délais, méthodologie, etc)	60 %

En cas de besoin, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander des précisions et compléments sur le contenu de l'offre à l'issue de l'analyse.

Critère « prix des prestations » :

Chaque offre se verra attribué une note financière sur 10, calculée comme suit :

- l'offre de base la moins élevée obtiendra la note 10 ;
- les autres offres obtiendront une note égale à 10 x (Mbmin / M) où :
 - Mbmin est le montant de l'offre de base la moins élevée ;
 - M est le montant de l'offre considérée.

Critère « valeur technique » :

Comme pour le critère relatif aux prix, le critère est noté sur 10, il convient ensuite de lui appliquer un coefficient pondérateur.

Le tableau ci-dessous comporte six niveaux d'appréciation des offres :

Niveau d'appréciation de l'offre	Définition	Note/10
Très satisfaisant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes avec beaucoup d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats	9 ou 10
Satisfaisant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes avec un minimum d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats	7 ou 8
Suffisant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux	5 ou 6

	attentes minimales, mais qui ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres candidats	
Passable	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes	3 ou 4
Insuffisant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le niveau ne répond pas aux attentes	1 ou 2
Sans réponse	Candidat qui n'a pas fourni l'information ou le document non éliminatoire demandé par rapport à un critère fixé	0

Le critère peut comprendre des sous-critères, deux méthodes de notation sont alors applicables
- le critère est analysé de façon globale, au regard des sous-critères énoncés dans l'avis de publicité ou dans le règlement de la consultation
- l'analyse se fait par sous-critère, en fonction de la pondération indiquée dans l'avis de publicité ou dans le règlement de la consultation. Si cette pondération n'est pas indiquée dans les pièces de la consultation, les sous-critères auront le même poids lors de l'analyse

L'offre technique la meilleure (celle qui a obtenu le plus grand nombre de points pour le total des 2 sous-critères) aura la note de 10. Les autres offres obtiendront une note égale à : 10 x (P/ Pmax) où :

- P est le nombre de points de l'offre considérée
- Pmax est le nombre de points obtenu par l'offre technique la meilleure

Le pouvoir adjudicateur retiendra l'offre la mieux disante, dont la note de jugement sera la plus élevée, après application de la formule suivante :
Note de jugement = (note financière) x 40 % + (note technique) x 60 %

Lors de l'examen des offres, le représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA) se réservera la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations mentionnés à l'article R2143-6 à 14 du décret n°2018-1075 du 03/12/2018, son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA) qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA) pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés.

C.5 Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

D. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

- Nom de l'entreprise et nom du représentant identifié :
- *Adresse, téléphone, courriel, télécopieur :*
- *SIRET :*
- *Coordonnées bancaires :*

NQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLÉ RIB

D.1 Si groupement d'entreprises :

- Nature du groupement :
- identification des membres du groupement :
- Coordonnées bancaires des membres du groupement :
- Identification du mandataire et coordonnées :
- Répartition des prestations avec indications des montants HT par entreprise :

D.2 Le candidat soumissionne pour :

N° du lot	Intitulé des lots	Cocher la case si candidat au lot
LOT 01	Désamiantage	
LOT 02	Installation de chantier - Démolitions	
LOT 03	Menuiserie - Agencements	
LOT 04	Chape – Peinture – Sols souples	
LOT 05	Electricité	
LOT 06	Chauffage – Ventilation -Plomberie	

Possibilité de présenter une offre pour un lot, plusieurs lots ou pour l'ensemble des lots.

Le présent document valant acte d'engagement est renseigné pour chacun des lots.

E.CLAUSES ADMINISTRATIVES

E.1 liste des documents contractuels par ordre de priorité

Le présent marché est régi par les documents ci-après :

1. le document unique, signé par le(s) candidat(s) et le représentant du pouvoir adjudicateur, ainsi que son (ses) annexes (le cas échéant, l'annexe financière/bordereau des prix fournis par le candidat) ;
2. Le cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux en vigueur à la signature du marché, ou tout texte réglementaire le remplaçant.
3. l'offre technique du titulaire du marché.
4. Le cas échéant, les annexes relatives à la co-traitance ou la sous-traitance

E.2 Durée

Le présent marché est conclu pour une durée de 6 mois à compter de l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux.

E.3 Lieu d'exécution / de livraison/ conditions d'accès

Le lieu d'exécution est la cité administrative de la Mayenne

Lieu de livraison des prestations : Cité administrative, 60 rue Mac Donald, 53 000 Laval

Condition d'accès sur le site de la cité administrative de la Mayenne

Avant tout commencement d'exécution des prestations, le titulaire fourni au maître d'ouvrage la liste nominative de son personnel intervenant sur le site. En complément de la liste le titulaire fourni obligatoirement une copie de la CNI (carte nationale d'identité) ou du passeport des intervenants.

Tous personnels d'intervention, titulaire et de remplacement, nommément désignés par le titulaire en vue de l'exécution des prestations du présent marché, doivent être préalablement agréés par la préfecture ; Ils sont les seuls autorisés à intervenir dans l'établissement.

Le titulaire s'engage à fournir les certificats d'immatriculation des véhicules utilisés par ses salariés

E.4 Repérage amiante et plomb avant travaux

Les rapports de repérage amiante et plomb avant travaux seront mis à disposition des entreprises ;
- Conclusion du rapport de repérage amiante avant travaux : il a été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.
- Conclusion du rapport de repérage plomb avant travaux : il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant du plomb.

E.5 Prix

Le marché est conclu :

☐ à PRIX UNITAIRES basés sur le bordereau de prix joint ou intégré au présent document (BPU)

☒ à PRIX FORFAITAIRE résultant de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) fournis par le candidat, ***détaillé,*** pour un montant de :

Taux de TVA :

- Montant total hors taxes du marché :
 - montant hors taxes arrêté en chiffres à :
 - montant hors taxes arrêté en lettres à :
- Montant total TTC :du marché
 - montant TTC arrêté en chiffres à :
 - montant TTC arrêté en lettres à :

Le prix est réputé complet et comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, ainsi que toutes les sujétions normalement prévisibles et en particulier :
- les frais de déplacements, de reproduction et d'envoi de documents;
- la participation aux réunions et la prise en compte des avis rendus par le maître d'ouvrage dans le cadre du suivi de l'étude.
- le fait qu'aucune prestation n'est à fournir par le pouvoir adjudicateur ou le maître d'ouvrage, en particulier s'agissant de recueil de données complémentaires nécessaires à la bonne exécution de la prestation ;
- en cas de groupement ou de sous-traitance, les frais de coordination entre les intervenants et la mise en cohérence des différentes prestations et documents produits

E.6 Forme des prix

Les prix sont fermes et définitifs pour toute la durée d'exécution du marché.

Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques au mois de notification du marché. Ce mois est appelé « mois zéro » (m0) .

E.7 Avances

Une avance égale à 30 % du montant du marché est versée au titulaire, **sauf si celui-ci y renonce**.
L'avance est calculée selon les modalités de l'article R. 2191-3 à 19 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018.
Elle n'est soumise à aucune constitution de garantie privée ou de sûreté financière.

E.8 Pénalités et réfaction

Si les prestations fixées dans le cadre du présent document ne sont pas respectées, le titulaire encourt une pénalité calculée selon les modalités définies à l'article 19 du cahier des clauses administratives générales / Travaux (CCAG/Travaux). Les pénalités peuvent être appliquées en cas de retard, non-conformité ou mauvaise exécution.

E.9 Règlement des prestations

La facture afférente aux prestations est adressée sous forme dématérialisée sur la plate-forme CHORUS-PRO (https://chorus-pro.gouv.fr/).

Pour enregistrer sa facture, le titulaire doit indiquer deux informations :

- **le numéro d'engagement juridique CHORUS (EJ) = n° de bon de commande à droite en haut du bon de commande**
- **le n° du service exécutant = n° Serv.Ex., en haut à gauche du bon de commande**

La facture porte, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le détail de la facturation (acompte, solde / objet)
- la date de notification du marché
- OU la date du bon de commande
- **le numéro d'engagement juridique CHORUS (EJ) = n° de bon de commande à droite en haut du bon de commande à en-tête de la DRFIP**
- les nom et adresse du créancier ;
- le numéro de son compte bancaire;
- le prix total HT et le prix total TTC.

Le délai global de paiement ne peut excéder 30 jours.

E.10 Documents à produire pendant l'exécution du marché

E.11-1 déclaration d'assurance

Le titulaire assume la responsabilité de l'exécution des prestations, y compris en cas de sous-traitance. Dans un délai de **15 (quinze) JOURS à compter de la notification du marché (ou des lots du marché)**, et avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier être titulaire d'une police d'assurances :

- au titre de la responsabilité civile ;
- garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des travaux ;
- couvrant les responsabilités résultant des principes dont s'inspirent les articles 1792 à 1792-6 et 2270 du Code Civil.

Il est responsable des dommages que l'exécution des prestations peut engendrer : à son personnel, aux agents du pouvoir adjudicateur ou à des tiers ; à ses biens, aux biens appartenant au pouvoir adjudicateur ou à des tiers.

Par la suite, et pendant toute la durée du marché, le titulaire doit être couvert par un contrat d'assurance en cours de validité, sans interruption.

Il s'engage à remettre, sur simple demande écrite au pouvoir adjudicateur, une attestation de son assureur indiquant la nature, le montant et la durée de la garantie.

Le titulaire s'engage à informer expressément le pouvoir adjudicateur de toute modification de son contrat d'assurance.

E.11-2 déclaration de paiement des impôts et des cotisations sociales

Pendant toute la durée du marché, les titulaires doivent fournir tous les six mois au plus :

-une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et contributions sociales ;

-les attestations et certificats de paiement délivrés par les administrations fiscales et sociales ;

-un extrait Kbis ou K de la société.

Les sous-traitants éventuels doivent fournir les mêmes documents que le titulaire.

E.11 Résiliation

Les clauses mentionnées au chapitre VII du CCAG -Travaux applicables aux marchés publics de travaux sont entièrement applicables au marché.

Le cas échéant, la résiliation pour l'un des motifs suivants :

-pour événements extérieurs au marché et relatifs à la capacité du titulaire à exécuter le marché;

- pour faute du titulaire ;

-absence de garanties complémentaires exigées au titre des capacités (absence d'interdiction de soumissionner) ou des assurances (paragraphe E.9) malgré une relance par courrier ou courriel en recommandé A/R

ne donne lieu à aucune indemnisation du titulaire.

E.12 Exécution aux risques et aux frais du titulaire

En application du CCAG - Travaux, en cas de défaillance du titulaire, le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de faire exécuter les prestations à ses frais et risques par une entreprise tierce.

La mise en œuvre de cette stipulation est obligatoirement précédée de l'envoi au titulaire d'une **lettre de mise en demeure en recommandé avec accusé de réception**. En l'absence de réponse de sa part dans un délai de 15 (quinze) JOURS calendaires, ou si les manquements relevés persistent dans le même intervalle, le représentant du pouvoir adjudicateur peut faire usage de cette stipulation.

L'exécution aux risques et aux frais peut avoir lieu en cas d'inexécution (sans résiliation) ou être décidée en plus de la résiliation aux torts du titulaire.

E.13 Traitement des données à caractère personnel

Le présent marché comporte un ou des traitement(s) de données à caractère personnel.

E.14 - 1 Préambule – précisions terminologiques

Pour l'application du présent article, le responsable de traitement au sens du règlement général sur la protection des données (RGPD) est le représentant du pouvoir adjudicateur du présent marché et les sous-traitants sont les titulaires du marché.

La présente clause a pour objet de définir les conditions dans lesquelles chaque titulaire s'engage à effectuer pour le compte de l'acheteur les opérations de traitement de données à caractère personnel définies ci-après.

Dans le cadre du présent contrat, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et notamment le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après, «règlement général sur la protection des données » RGPD) et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

E.14 - 2 Description du traitement de données à caractères personnel

Le titulaire est autorisé à traiter pour le compte du RPA, pour la durée du présent marché, les données à caractère personnel nécessaires pour fournir les prestations.

Pour l'exécution des prestations du marché et en cas de besoin avéré, le représentant du pouvoir adjudicateur pourra mettre à la disposition des titulaires les données à caractère personnel suivantes : noms, prénoms, fonction, courriel, téléphone et direction de rattachement de ses agents ou de leurs interlocuteurs. La transmission de ces données a pour unique finalité la facilitation de l'exécution du présent contrat et n'autorise en aucun cas un retraitement ou une diffusion en dehors des services concernés.

E.14 - 3 Sous-traitance des activités de traitement (articles 28.2 et 28.4 du RGPD)

Lorsque le titulaire fait appel à un sous-traitant pour mener des activités de traitement spécifiques, il informe préalablement et par écrit le représentant du pouvoir adjudicateur de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants. Cette information doit indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du sous-traitant et les dates du marché public.

Afin d'obtenir l'acceptation et l'agrément de du représentant du pouvoir adjudicateur, le titulaire doit présenter son sous-traitant par le biais de l'acte spécial de sous-traitance, dont les formalités sont comprises dans le formulaire DC4 ou tout autre document équivalent (téléchargeable sur https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat).

E.14 Litiges et contentieux

Le présent marché est régi par le droit français.

E.15 – 1 Règlement amiable des litiges

Le préfet de la région Pays de la Loire, est signataire, au titre de l'ensemble des services de l'État en région, de la Charte "Relations Fournisseur Responsables" portée par la Médiation des entreprises et le Conseil national des achats.

Préalablement à tout contentieux, les parties sont tenues de saisir le comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges à Nantes (44) et/ou la médiation régionale des entreprises (DIRECCTE).

E.15 – 2 Juridiction compétente

En cas de contentieux né de l'attribution ou de l'exécution du marché, le juge du tribunal administratif de Nantes, territorialement compétent, est saisi du litige juridictionnel.

6 allée de l'Ile Gloriette BP24111
44041 Nantes Cedex 1
Téléphone : +33 2 40 99 46 00
Télécopie : +33 2 40 99 46 58
Courriel *: greffe.ta-nantes@juradm.fr*

F. ANNEXE TECHNIQUE

Voir en annexe :

- CCTP pour chaque lot.

- Plans de réfection des sanitaires

G. ANNEXE FINANCIÈRE

La Décomposition de Prix Global et Forfaitaire (DGPF) est à fournir par le candidat détaillant les travaux réalisés.

H. ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Au stade de sa candidature, le candidat s'engage sur l'honneur à présenter:

- les capacités nécessaires à l'exécution du marché public (professionnelles, techniques et financières, assurances),
- ne pas faire l'objet de l'interdiction de soumissionner aux marchés publics (articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics),
- à respecter les dispositions de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.
- à respecter les dispositions des articles L5212-1 à L. 5212-11 du code du travail relatifs à l'emploi des travailleurs handicapés.

Les capacités attestées sur l'honneur et la vérification des obligations sociales et fiscales du candidat seront vérifiées par le pouvoir adjudicateur avant notification au lauréat.

I. SIGNATURE DU MARCHÉ PAR L'ENTREPRISE

Après avoir pris connaissance des conditions administratives et des exigences techniques, j'accepte sans réserve les clauses énoncées ci-avant, contenues dans les documents originaux conservés par l'administration (seuls faisant foi) et m'engage, sur la base de mon offre à exécuter les prestations demandées et à livrer les fournitures demandées aux prix indiqués ci-dessus.

Nom, prénom et qualité du signataire() et des membres si groupement d'entreprises (**)*	*Lieu et date de signature*	*Signatures*

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

(**) En cas de groupement, le mandataire est solidaire.

J'accepte le versement de l'avance :

☐ OUI ☐ NON

(NB : l'avance n'est pas soumise à constitution de garantie à première demande)

J. DÉCISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre pour le lot …… est acceptée

à ……, le ……

Signature (représentant du pouvoir adjudicateur)

K. NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE

Notification dématérialisée via PLACE :

- date :

- heure

En cas d'envoi en lettre recommandée avec avis de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché)